



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

PROCES-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire

Vendredi 27 janvier 2023

APPROUVÉ

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE
DE MAINE-ET-LOIRE
DU 27 janvier 2023

PRÉSENTS :

Mmes BENOIT, BEURTON-LE MIGNON, BLANCHARD, BRATEAU, DAGORN, HUMEAU, LEROUGE, WINDELS.

MM. ANGIBAUD, BABICKI, BESNIER, BILLIARD, BODET, BORJON-PIRON, CHOPLAIN, COUGÉ, COURANT, DE GOURMONT, FAUVEAU, GAUCHET, GAZEAU, JABER, JEGOU, LELIEVRE, MAUREL, NOYELLE, RAVARY, REIX, REYNOUARD, ROUSSEAU, VIOUX, VOYER, **Membres Titulaires**

MM. BATAILLE, BERTRAND, BOISSEAU, CESBRON, FLAMANT, GUIONNET, LAILLET, LANGEVIN, LEROY, POLLONO, **Membres associés**

MM. ANGIBAUD (Vitrines de Saumur), BORJON-PIRON (ADECC), **Conseillers techniques**

M. GROUD **Président d'Honneur**

EXCUSÉS :

Mmes GIFFARD, HALIMI, GRELLIER, LUCIANI, MENARD, PETITRENAUD, TANGUY.

MM ARAM, CHATEAU, DEBERTEIX, DORIVAL, FAIQ, GANG, JUSTEAU, LACLIE, LE MAOUT, MARBACH, PICOT, **Membres Titulaires**

Mme LEGRATIET, QUERAN, SAUVOUREL

MM BESSARD, CORGNET, DEBRUYNE, EMERIAU, FILLON, FRANCO, MARTIN, PORTIER, REMITA, RONGERE, ROUILLER, SALLE, **Membres associés**

Mmes DABIN (département 49), COLLIN TESSIER (VITRINES D'ANGERS), DEKENUYDT (CMA49) FILIPIAK (DREAL), GUILLONNEAU (CEA), LEGALLOUDEC (JCE), NEBBULA (Angers Technopole), YANNOU (Anjou Tourisme) CHADELAUD (Banque de France), DARSONVILLE (VEGEPOLYS VALLEY)

MM APAIRE (MEDEF Choletais), AUDOUIN (La Poste), BALLARINI (ALTER), BEAUFILS (Orange), BEDOUET (CIDES), BEDOUIN (We Network), BESSARD (Mécène & Loire), BOUYER (DESTINATION ANJOU), CORVEE (ENEDIS), COUPRIE, représenté par MME LECLERC (CPME), DAVY (SIEM), de GUISTI (CIA), DOUGE (Tribunal de Commerce), CHALOPIN (Anjou Numérique) et (AMF49), DOLAY (UDCM49), GERARD (DDT), GIDOIN (ALDEV), JUGUET (Ordre des avocats), LAIZE (CHAMBRE D'AGRICULTURE), LANDRAU (CJD), LEBLOIS (DCF49), LE MONNIER (COMITE LOCAL DES BANQUES), LERAY (CIDES), MANESSIER (SOLUTION éco), BOURGEAIS, ROLLAND (ASDEPIC), PERRINET (ANGERS FRENCH TECH), RENAUDIN (VITRINES D'ANJOU), ROBLEDO (Angers Loire Campus) représenté par Mme BOUVIER, SANCHEZ (VITRINES DE CHOLET), SCHAUPP, représenté par M TALBOTEC (MEDEF), SORIN (ORACE), THOMAS (VITRINES DE MAINE-ET-LOIRE), **Conseillers techniques**

PARTICIPENT également :

M. DERRAC Michel, DDFIP

Mme ROCHER Anne, CDP49

Mme CARMES Christine, Direction Développement des Entreprises

M.HOUEIX Christophe, Direction Développement des Entreprises
M. LAHEURTE Cyrille, Direction générale
M. RANCHOUX Pascal, Direction des Relations Institutionnelles Aménagement du Territoire
M. DOURNEAU Sylvain, CCI
M. GUILLET Claude, CCI
Mme MICHEL Annabelle, CCI
M. PELERIN Bruno, CCI
Mme VERWEE Anne-Marie, CCI
Mme ROUILLER Magalie FOOD ANGERS, CCI

Ordre du jour

1. AFFAIRES GÉNÉRALES	179
1.1 Présentation du rôle de la commission de prévention des conflits d'intérêts et déploiement de l'outil e-attestation	179
1.2. Délibérations	180
1.2.1. Tarifications 2023	180
1.2.2. Délégations de signatures	Erreur !
Signet non défini.	
1.2.3. Participation à l'augmentation du capital social de la SAEML ALTER ECO	180
1.3. Convention	182
• Avec Radio Campus	182
• Convention Act Pas à pas et convention des entreprises pour le climat (CEC)	1182
• Avec We Network	183
1.4. Représentations	183
• À Anjou Amorçage	183
2. INTERACCION sur le commerce	186
3. ACTIVITÉS CCI	192
3.1 Cautionnement de la CCI pour le nouveau local des Vitrines d'Angers	192
3.2. Focus sur la Nuit de l'orientation.	193
3.3. Agenda économique et événementiel	193
3.4. Présentation du festival Food Angers du 3 au 12 février 2023	194

ACCUEIL DE L'ASSEMBLÉE

Le président Matthieu BILLIARD souhaite une très belle année à toutes et à tous.

Il excuse la présence du préfet Pierre ORY.

Il remercie Michel DERRAC, directeur départemental des finances publiques de Maine-et-Loire, pour sa présence.

Il revient sur la cérémonie des vœux interconsulaires, qui a réuni 300 participants, le lundi 16 janvier aux Greniers Saint-Jean à Angers et évoque son souhait de rapprocher à cette occasion l'ensemble du monde économique ainsi que les partenaires sociaux, en organisant un grand événement de début d'année réunissant 500, 600, 1 000 personnes, pour impulser une dynamique. Il lance l'idée pour 2024.

Il évoque la présentation du plan stratégique de CCI France par son président, Alain DI Crescenzo, lors de la dernière assemblée générale et souligne la volonté d'uniformiser les pratiques à tous les niveaux : départemental, régional et national. Il estime que cet exercice permettra de renforcer le réseau des CCI.

Une vidéo, présentant les axes prioritaires de la mandature pour le département et au niveau national, réalisée lors de la dernière assemblée générale, est projetée.

Le président Matthieu BILLIARD donne la parole à Jean-François REYNOUARD, président de la CCI des Pays de la Loire, pour la présentation du plan stratégique de la CCI des Pays de la Loire.

Jean-François REYNOUARD souhaite une belle année aux personnes présentes. Il se réjouit de constater que les entreprises gardent leur capacité d'innovation malgré le contexte compliqué. Il invite à continuer à oser, avancer et à avoir de l'audace. Il indique que la région des Pays de la Loire compte 197 000 entreprises.

Il remercie les élus pour leur disponibilité et leur implication (440 élus dans les Pays de la Loire) dans le travail sur l'évolution des CCI. Il souligne aussi le travail des 932 collaborateurs qui œuvrent dans les CCIT. Il rappelle que les CCI représentent le 2^e organisme de formation en France. Dans les Pays de la Loire, les CCI forment 33 000 apprenants par an (8 000 étudiants, 8 200 apprentis et 16 500 en formation continue).

Il indique que le bureau de la CCI des Pays de la Loire s'est réuni le 8 décembre et a acté un plan d'actions pour servir au mieux l'ensemble des entreprises du territoire, des plus petites aux plus grandes. Lors de cette réunion, il a été dit que la CCI régionale devait être au cœur des territoires et faire résonner tout ce qui s'y fait.

La CCI régionale se positionne comme le catalyseur du réseau CCI. Dans une logique de subsidiarité, la CCI régionale s'appuie sur les initiatives locales pour les démultiplier à l'échelle appropriée. Un travail sur la communication doit être mené pour faire connaître les savoir-faire présents dans l'ensemble des CCIT de la région.

Jean-François REYNOUARD affirme que la CCI régionale a une place à prendre pour travailler sur la représentativité en région. Elle doit être la porte-parole pour faire résonner les messages du monde économique auprès des partenaires institutionnels. Elle doit contribuer à l'échange des bonnes idées avec les autres CCI au niveau national et repérer les signaux faibles.

Jean-François REYNOUARD insiste sur le fait que la subsidiarité ne doit pas être développée de façon mécanique et uniforme, mais en adaptant les bonnes pratiques aux spécificités des territoires.

Il indique que la CCI régionale a aussi un rôle à jouer pour apporter des informations et des éléments de langage pour renforcer le discours des CCI et pour développer des outils supports pour les CCIT.

Jean-François REYNOUARD présente les cinq projets stratégiques retenus par la CCI régionale :

- **l'énergie et décarbonation** en incitant et aidant les entreprises à travailler sur la sobriété énergétique, l'économie circulaire et sur la gestion raisonnée des flux.
- **la responsabilité sociétale des entreprises** en sensibilisant les entreprises et en les accompagnant dans la mise en œuvre de cette démarche.

- **le développement de l'industrie en région** en participant à la promotion de l'industrie, en faisant en sorte que les entreprises se connaissent mieux et travaillent plus ensemble, en particulier entre les entreprises de rang 1 et de rang 2 ; et en soutenant l'innovation grâce à la formation.

- **la mobilisation des financements publics et privés**, en les rendant plus visibles à l'ensemble des entreprises, en accompagnant les entreprises à constituer les dossiers de financement et à les défendre par un pitch efficace.

La CCI régionale va étudier le plan de financement France 2030 doté de 54 milliards d'euros pour faire en sorte que les entreprises du territoire en profitent au mieux.

- **la création d'une équipe pour répondre aux délégations de service public régionales.**

La question se pose de savoir si cette compétence devrait s'élargir au Grand Ouest, voire au niveau national, le marché étant très concurrentiel et étant donné la taille des groupes qui répondent.

Michel LANGEVIN s'étonne de ne pas avoir entendu parler de la problématique de l'eau dans la présentation des projets stratégiques. Jean-François REYNOUARD considère que ce point doit entrer dans des projets plus vastes. Il suggère que cette problématique pourrait entrer dans le projet RSE.

Pour Éric GROUD, la problématique de l'eau devrait entrer dans le premier point sur l'énergie et la décarbonation, en y ajoutant aussi les ressources.

Jean-François REYNOUARD invite les élus à remonter leurs suggestions sur les projets dans les groupes projets. Il souligne que ces projets sont à construire.

Trois groupes thématiques ont été constitués au niveau régional : autour du commerce (numérisation, phygitalisation : association d'un point de vente et fonctionnalités digitales, livraison et dernier kilomètre), du tourisme (évolutions des attentes de la clientèle, clientèle plus locale) et de la formation (conséquence de la réforme France travail pour la création d'un guichet unique pour l'emploi, co construction de formation entre plusieurs CCI).

L'objectif de ces groupes est d'inciter à la réflexion et au partage, avant la création de groupes projets plus spécifiques. Ces projets devront être concrets, au service des entreprises ou des apprenants. Ils devront pouvoir être suivis grâce à des indicateurs d'impact et ils devront associer des élus et les collaborateurs des CCI et des représentants des différents territoires (département et région).

Le président Matthieu BILLIARD indique que le projet « énergie et décarbonation » doit être compris comme étant élargi aux ressources. La pérennité des entreprises doit s'appuyer sur une moindre consommation de ressources. Il ajoute que tout le monde est potentiellement concerné par ce sujet.

Michel LANGEVIN estime qu'il est important de citer le problème des ressources en eau dans les axes du projet stratégique, pour que ce problème soit connu. Il déplore que ce ne soit pas le cas.

Jean-François REYNOUARD précise que les sujets des groupes ne sont pas complètement arrêtés.

Éric GROUD indique que la Région organise « le big bang de l'emploi » et que cet événement régional passe par Angers les 3 et 4 mars et que ce 27 janvier, la CCI organise la Nuit de l'Orientation. Il s'étonne de l'organisation rapprochée de ces deux événements aux objectifs ressemblants. Jean-François REYNOUARD indique que ce gros événement régional proposera une découverte des métiers — un film sur les métiers de l'artisanat, de l'industrie et de l'agroalimentaire a été réalisé —, une présentation des formations et des rendez-vous rapides avec les entreprises qui embauchent.

Il estime qu'il est important que les CCI participent à ce type d'événement pour que la Région les entende. La CCI régionale a échangé avec les organisateurs il y a 6 à 8 mois. Il reconnaît que la CCI régionale n'a pas été très impliquée et qu'une organisation plus coordonnée aurait pu être mise en place. Il précise qu'il a été dit aux organisateurs, que des événements ressemblants étaient organisés dans les territoires.

Le président Matthieu BILLIARD indique que le budget de l'événement est annoncé autour de 1,5 M€ et que pour la première fois, la Région n'a pas financé la Nuit de l'Orientation. La CCI de Maine-et-Loire l'a appris il y a deux jours seulement. Cela n'empêche pas que la Région demeure très impliquée. André Martin, 5^e vice-président du Conseil régional, sera présent à la Nuit de l'Orientation.

Yannis BORJON-PIRON indique que les 3 et 4 mars, Angers accueillera également les sélections régionales des WorldSkills et qu'il n'y a eu aucune coordination entre les services de la Région qui s'occupent des WorldSkills et ceux qui s'occupent du Big Bang de l'emploi. Ils se sont rapprochés récemment. Une partie du Big Bang devrait être intégrée dans les espaces des WorldSkills. Yannis BORJON-PIRON ajoute que l'équipe du Big Bang a aussi sollicité les branches professionnelles très tardivement.

Sébastien VOYER évoque la mise en place très prochainement d'une zone à faibles émissions à Angers. Il souligne la nécessité de prendre en compte les besoins des commerçants non sédentaires pour accéder aux marchés.

Le président Matthieu BILLIARD indique la complexité de ce sujet. Il suppose que la municipalité actuelle s'est faite débordée par l'ancien maire, devenu ministre de la Transition écologique. La CCI du Maine-et-Loire n'a pas été mise dans la boucle dès le départ. Il invite les membres de la CCI à alerter le Bureau sur ce sujet. Il précise que le périmètre de la zone n'est pas encore finalisé. Sébastien VOYER indique qu'à Lyon, un boulevard, qui traverse le centre-ville, permet aux commerçants d'accéder au plus près des marchés. Il suggère de désigner un ou deux axes stratégiques pour l'accès aux marchés à Angers. Jean-François REYNOUARD suggère de s'inspirer aussi de ce qui a été fait ou sera fait à Nantes qui devrait passer en zone à faibles émissions avant Angers.

Le président Matthieu BILLIARD fait procéder à la validation du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 novembre 2022.

Validation unanime de l'assemblée

1. AFFAIRES GÉNÉRALES

1.1 Présentation du rôle de la Commission de prévention des conflits d'intérêts et déploiement de l'outil e-attestation

Le président Matthieu BILLIARD donne la parole à Céline LEROUGE, présidente de la Commission de prévention des conflits d'intérêts

Céline LEROUGE indique que l'objet de la commission est de répondre à la nécessaire responsabilisation des acteurs économiques, d'éviter toute ambiguïté, toute suspicion de favoritisme, afin que la CCI conserve sa légitimité et sa crédibilité au sein du monde économique.

Elle précise que cette commission est réglementée et qu'elle est inscrite dans le règlement intérieur de la CCI. Elle rappelle que cette charte est opposable aux membres de la CCI, à laquelle ils ont adhéré. En cas de doute, elle invite à contacter la commission. Elle rappelle que tout membre de la CCI peut saisir cette commission pour examen de sa situation. Au début de la mandature, les membres ont complété et signé une déclaration sur l'honneur, afin de prévenir tout conflit d'intérêts. Cette déclaration porte sur les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la date de désignation, les participations à des organes dirigeants, les participations financières directes, les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts et les fonctions et mandats électifs.

Céline LEROUGE indique qu'à partir du mois d'avril, la déclaration sera dématérialisée via un outil de collecte « e-attestation ».

Elle indique que le rôle de la commission est d'examiner et de donner un avis sur toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts et de préconiser une solution en cas de conflit.

Pour éviter ce type de situation, elle conseille d'user, voire d'abuser des services de la CCI pour leur entreprise, mais d'éviter en revanche de répondre aux appels d'offres de la CCI.

1.2. Délibérations

1.2.1. Tarifications 2023 et délégations de signatures

Le président Matthieu BILLIARD indique que les tarifications des prestations de la CCI ont été mises à jour (mises à jour de salles, études, formalités, formations, etc.) à l'occasion de la nouvelle année, ainsi que les délégations de signatures.

1.2.3. Participation à l'augmentation du capital social de la SAEML ALTER ECO

Le président Matthieu BILLIARD indique qu'Alter Eco est une société publique locale, dont le capital est détenu par le Département, la Région, Angers Loire Métropole, les EPCI, la Caisse des dépôts, des banques et la CCI de Maine-et-Loire.

Alter Eco est spécialisée dans la construction de bâtiments, dont les budgets d'investissement vont de 800 k€ à plus de 30 M€. Environ 10% des coûts de construction sont facturés à l'entreprise.

Alter Eco intervient sur l'ensemble du département, avec une prédominance dans l'agglomération angevine et dans le territoire Mauges Communauté.



Le président Matthieu BILLIARD indique qu'il est prévu une augmentation de capital de 6 M€. Pour la CCI, cela représente un doublement de son investissement, passant de 157,6 k€ à 315,2 k€. L'objectif est de réduire la participation du Département dans le capital étant donné qu'avec la loi NOTRE le Département ne peut plus détenir plus de 30% d'une structure économique.

Le président Matthieu BILLIARD indique que la CCI s'est interrogée sur la pertinence d'une augmentation du capital. Une réduction aurait pu aussi être décidée, étant donné que la solvabilité est assurée avec les structures qui détiennent le capital (collectivités et banques). Il estime qu'il n'y avait pas obligation à faire une augmentation de capital.

La CCI a été consultée à ce sujet lors du conseil d'administration d'Alter qui a eu lieu en mai 2022. L'augmentation de capital doit être constatée pour le mois de septembre. Alter Eco fait actuellement le tour des collectivités pour expliquer le sujet.

Patrice POLLONO demande pourquoi la Région ne monte pas plus dans le capital, puisqu'elle a la compétence économique et pourquoi il y a une personne privée CDC (une collaboratrice CDC), qui détient 0,01%. Il comprend qu'Alter Eco intervienne pour contribuer au développement des entreprises, beaucoup moins lorsqu'Alter Eco intervient en tant que concurrent des promoteurs privés, notamment immobiliers.

Le président Matthieu BILLIARD indique que ni le Département, ni les EPCI, ni la Région ne souhaitait une augmentation plus importante du capital de la Région, étant donné qu'il s'agit d'un outil.

Concernant la personne de la Caisse des Dépôts et Consignations, il s'agit d'une obligation légale.

Concernant le périmètre des interventions d'Alter, il en a parlé en conseil d'administration. Il aimerait qu'Alter joue plus un rôle d'aménageur pour réfléchir à la manière de mieux mutualiser les zones d'activité existantes, plus que de constructeur de bâtiments. La mise en place de la ZAN devrait y conduire.

Il estime aussi que le positionnement d'Alter pourrait être plus clair. Il est dérangeant qu'Alter Eco maîtrise le foncier et qu'il n'y a pas d'ouverture auprès des entreprises privées pour l'accès au foncier. Il indique qu'Éric GRELIER avait déjà attiré l'attention d'Alter Eco sur ce sujet. Il en fait de même ainsi que d'autres membres du conseil d'administration.

Projection des participations à l'augmentation du capital social de 6 M€

	Actuel		Projection - augmentation de 6 M d'€			
	%	Capital Social	%	Capital Social	Delta / Actuel	Commentaires
Département	33,50%	3 350 000	20,94%	3 350 000	-	Application de la loi NOTRE
Région Pays de la Loire	9,50%	950 000	12,19%	1 950 000	1 000 000	x2 + 50 k€
Angers Loire Métropole	7,58%	757 500	10,09%	1 615 000	857 500	x2 + 100 k€
Mauges Communauté	1,80%	180 000	2,25%	360 000	180 000	x2
Agglomération du Choletais	1,60%	160 000	2,00%	320 000	160 000	x2
Saumur Val de Loire	1,55%	155 000	1,94%	310 000	155 000	x2
Loire Layon Aubance	0,85%	85 000	1,06%	170 000	85 000	x2
Anjou Bleu Communauté	0,55%	55 000	0,69%	110 000	55 000	x2
Vallées du Haut Anjou	0,55%	55 000	0,69%	110 000	55 000	x2
Baugeois Vallée	0,55%	55 000	0,69%	110 000	55 000	x2
Anjou Loir et Sarthe	0,40%	40 000	0,50%	80 000	40 000	x2
Total Collectivités	58,43%	5 842 500	53,03%	8 485 000	2 642 500	
Caisse des dépôts et consignations	19,99%	1 999 850	20,00%	3 199 700	1 199 850	+ 1 200 k€
Crédit Agricole Anjou Maine	5,00%	500 000	6,25%	1 000 000	500 000	x2
Caisse d'Épargne Bretagne - Pays de Loire	5,00%	500 000	6,25%	1 000 000	500 000	x2
Crédit Mutuel d'Anjou	5,00%	500 000	6,25%	1 000 000	500 000	x2
Banque Populaire Grand Ouest	5,00%	500 000	6,25%	1 000 000	500 000	x2
CCI de Maine et Loire	1,57%	157 600	1,97%	315 200	157 600	x2
Collaboratrice CDC (perso)	0,01%	50	0,01%	100	50	x2
Total Privés	41,57%	4 157 500	46,97%	7 515 000	3 357 500	
Total	100,00%	10 000 000	100,00%	16 000 000	6 000 000	

Michel LANGEVIN indique que dans Alter Eco, les trois lettres Eco pourraient être comprises comme écologie et que cette société d'économie mixte, en plus d'œuvrer pour l'activité économique, pourrait aussi porter les valeurs défendues au sein de la CCI.

Le président Matthieu BILLIARD indique que c'est un vrai sujet et qu'Alter en a conscience. La volonté de faire évoluer le modèle est partagée par la présidente du Conseil départemental et de plus en plus remontée par les EPCI. Alter Eco travaille avec Novabuild dans cette optique. Il évoque le fait que la rémunération de certains collaborateurs d'Alter est basée sur le nombre de km² vendus. Une situation qui va en contradiction avec la préconisation de consommer moins de foncier. Cela montre qu'il reste du travail à faire, mais le modèle est en train de changer à vitesse grand V.

Nicolas BABICKI indique que la commission des finances s'est réunie le 18 janvier 2023 et qu'elle a émis un avis favorable. Il rappelle que cette décision avait été intégrée dans le plan pluri annuel 2022-2026.

Cyrille LAHEURTE indique que le président d'Alter Eco a été invité à répondre aux questions des membres de la CCI lors de l'assemblée générale du 30 mars, sur le fonctionnement de cette société constituée de plusieurs structures juridiques servant plusieurs causes, liées au champ économique.

Il évoque la mise en place des foncières commerce en 2022, dans lesquelles la CCI est partie prenante. Il indique que la CCI défend régulièrement le respect de l'équilibre public-privé dans les différents conseils d'administration, dans lesquels la CCI est représentée.

Validation unanime de l'assemblée

1.3. Convention

- **Avec Radio Campus**

Le président Matthieu BILLIARD indique qu'il s'agit du renouvellement de la convention avec Radio Campus. La cible des podcasts et publiereportages diffusés sur les réseaux sociaux est les jeunes des établissements de formation de la CCI. Le montant s'élève à 4 450 €. Il indique que ces publiereportages relaient bien les actions menées dans les campus.

Validation unanime de l'assemblée

- **Convention Act Pas à pas et convention des entreprises pour le climat (CEC)**

Le président Matthieu BILLIARD évoque la labellisation LUCIE de la CCI, la première CCI en France à l'obtenir et la volonté d'avancer sur la RSE. C'est l'objectif de la convention Act Pas à Pas et de la convention des entreprises pour le climat. Il donne la parole à Cyrille LAHEURTE pour leur présentation.

Cyrille LAHEURTE indique que la **convention Act Pas à Pas** s'inscrit dans le parcours de décarbonation. En 2022, la CCI a réactualisé son bilan carbone. L'activité de la CCI génère 6 700 tonnes équivalent CO2. Plus de la moitié correspondent aux déplacements. Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, la CCI a décidé de rejoindre le collectif des dirigeants responsables et de signer la convention Act Pas à Pas, initiée par l'ADEME. 10 entreprises sont accompagnées dans les Pays de la Loire, par un consultant spécialiste du sujet : Toovalu.

Le coût de l'accompagnement, qui dure deux ans, s'élève à 24 000 €. 50% sont pris en charge par l'ADEME. Cette convention représente donc un engagement de la CCI de 12 000 €.

L'intérêt de cette convention est de pouvoir s'appuyer sur une communauté d'acteurs déjà engagés et de bénéficier des conseils d'experts.

Le deuxième dispositif, **la convention des entreprises pour le climat**, est né il y a deux ans.

La première promotion a réuni environ 150 entreprises au niveau national.

Il se déploie actuellement dans les régions. 60 entreprises du Grand Ouest vont suivre ce parcours d'accompagnement, qui dure neuf mois, de janvier à octobre. L'objectif est d'établir une feuille de route environnementale pour accélérer les transitions, en s'appuyant sur les expériences des participants.

Le coût de la cotisation annuelle est de 2 000 €. Il est possible d'abonder cette cotisation pour en assurer la viabilité économique du programme, évalué à 800 000 €.

Les trois ambassadeurs qui participent à cette convention sont : Amélie BOSSARD, directrice RSE, Philippe LOHEZIC, responsable du pôle développement durable et Cyrille LAHEURTE.

La CCI s'est engagée à accueillir la convention en septembre 2023.

Le président Matthieu BILLIARD indique que l'entreprise GIFFARD est également engagée sur le premier dispositif.

Michel LANGEVIN demande comment la CCI pourrait contribuer à gérer les pénuries, comme il est indiqué sur la diapositive présentant les objectifs de la convention des entreprises pour le climat.

Cyrille LAHEURTE indique que l'enjeu de la participation à ces conventions est de pouvoir proposer aux entreprises du département des outils qui existent sur d'autres territoires pour les aider dans leur transformation, après avoir établi le diagnostic.

Il cite le programme ECODO pour économiser l'eau potable à toutes les étapes du cycle de l'eau, ORACE pour la performance énergétique et le dispositif Ecoproduire pour promouvoir l'écoconception.

Validation unanime de l'assemblée

- **Avec We Network**

François LELIÈVRE indique que We Network est une association qui accompagne les entreprises dans leurs projets liés à l'électronique. En plus des prestations facturées aux entreprises, l'association reçoit des subventions de partenaires publics, qui peuvent engendrer des décalages de trésorerie. Par ailleurs, We Network doit rembourser un PGE.

Pour y faire face, il est précisé dans la convention-cadre signée avec la CCI (article 4) que la CCI peut consentir des avances. En 2022, une avance de trésorerie de 100 000 € a ainsi été versée à We Network. Elle a été remboursée à l'automne.

L'association sollicite à nouveau la CCI cette année pour une avance de trésorerie à hauteur de 75 000 €, qui serait remboursée en deux fois : une première partie en octobre et l'autre en novembre 2023. François LELIÈVRE indique que le Bureau est d'accord pour accepter la demande de l'association We Network.

Le président Matthieu BILLIARD indique qu'il a été indiqué à l'association que ce serait la dernière année que la CCI consentirait à une avance de trésorerie, la CCI n'ayant pas un rôle de banquier à jouer. Un membre de l'assemblée demande quel est le montant du PGE que doit rembourser l'association. Cyrille LAHEURTE indique que le montant du PGE de We Network s'élève à 189 000 €.

Validation unanime de l'assemblée

1.4. Représentations

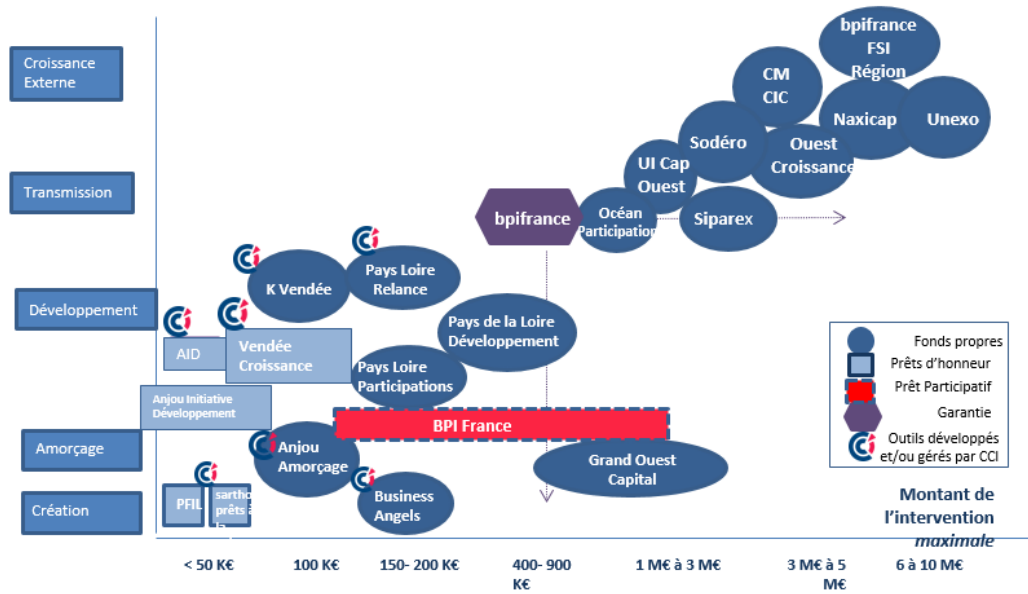
- **À Anjou Amorçage**

Le président Matthieu BILLIARD indique que la CCI souhaite redynamiser le dispositif Anjou Amorçage, créé il y a 20 ans, et renforcer sa visibilité dans l'écosystème du financement départemental. C'est le mandat donné à Philippe BESNIER et à son suppléant Benoît CHOPLAIN. Il donne la parole à Philippe BESNIER.

Philippe BESNIER indique qu'Anjou Amorçage fait partie d'un ensemble de dispositifs de financement, adapté aux différentes étapes d'évolution des entreprises et aux volumes de fonds nécessaires. Il souligne que plusieurs entreprises soutenues par Anjou Amorçage ont connu de beaux développements.



Cartographie en Pays de la Loire (Fonds Propres & Quasi Fonds propres)



Le capital d'Anjou Amorçage est de 909 525 €. La CCI 49 en détient 38%. 31% sont détenus par des banques (CIC, BPGO, CMA, CAAM) et 31% par 35 entreprises du département.



Anjou Amorçage : Filiale CCI de capital-risque

SAS au capital de 909 525 € immatriculée le 07/11/2000

12 127 titres à 75€ dont 4600 à CCI49 (38% du capital) – 31% banques (CIC, BPGO, CMA, CAAM) – 31% pour 35 entreprises du 49 (de 50 à 500 titres)

Aa
Anjou Amorçage



Philippe BESNIER cite les noms des 35 entreprises actionnaires et les noms de leurs dirigeants, pour souligner leur engagement et leur attachement au territoire et les remercier.

À savoir : Atelog 2I, Bouvet Ladubay, Bouyer Leroux Développement, Brangeon Services, Bureau Horticole des Pays de la Loire, CAA, Cabinet Rossignol, les Calendriers de Paris, Carpenter, CEVA biovac, SA Comec, Finli, Giffard, Evolis, Favre d'Anne, Financière de l'Ombree, Finsab, GESCO, Groupe Grimaud, Hom, Itec, M Participations, Mateloc, MCA Finance, MIE, , MWD, Oceanedas, OEM Développement, Orange, Restoria, Schaupp & Hardy courtage, Specinov, Baker Tilly Strego, Teranga Participations, Terrena Grand Public.

Parmi nos actionnaires

 Parmi nos actionnaires



Le président Matthieu BILLIARD souligne que ce fonds d'investissement ne verse pas de dividende aux actionnaires. Les bénéfices sont réinvestis pour le développement des entreprises du territoire. Ce fonds permet d'apporter une aide financière aux entreprises qui se développent de manière innovante.

Philippe BESNIER présente le bilan d'Anjou Amorçage, puis les enjeux pour les années à venir.

- 30 entreprises accompagnées, 11 dans le portefeuille, 8 cédées et 11 liquidées.
- Augmentation des cessions depuis 2 ans : 5 cessions sur les 8.
- Effet de levier de 5 : avec 1€ apporté par Anjou Amorçage, le dirigeant a mobilisé 5 € d'autres financements (BPI, banques, autres investisseurs, prêt d'honneur).
- Total investi depuis l'origine : 1,715 M€.
- Trésorerie disponible : 516 k€.
- Nombre de projets en instruction : 8.

Les enjeux :

- Continuer à jouer le rôle de fonds d'amorçage des start-up du Maine-et-Loire grâce à l'apport financier et apporter la « caution morale » pour les autres financeurs de l'écosystème, pour faire réseau, et en permettant l'effet de levier de 5.
- Opter pour la rotation plutôt que la rentabilité : rendre le portefeuille plus fluide, sans affaiblir les participations et laisser la main aux autres fonds qui interviennent sur d'autres phases du développement des entreprises.
- Développer la communication interne et externe.
- Faire entrer de nouveaux actionnaires avec des expertises métiers et des tickets plus importants de l'ordre de 100 k€, agir en co-investissements.

Philippe BESNIER estime que la Région pourrait mettre un plus gros ticket dans Anjou Amorçage

- Renforcer l'implication des élus et des actionnaires dans l'accompagnement des entreprises grâce à leur savoir-faire et leurs réseaux.
- Renforcer la détection des projets pour qu'ils puissent se concrétiser.
- Renforcer la coopération régionale

Philippe BESNIER indique qu'en 2022, Pays de la Loire Participation a injecté 3,7 M€ dans des entreprises. Il déplore que ce fonds bénéficie essentiellement aux entreprises de Loire-Atlantique et le plus souvent nantaises. Cette situation est liée au fait que ce fonds manque d'outils pour sourcer les projets dans les autres départements. Cela montre la nécessité d'avoir des outils départementaux pour agir en co-investissement permettant de plus gros investissements dans les projets.

Le président Matthieu BILLIARD demande quel est le nombre de dossiers étudiés et le nombre de projets soutenus. Christine CARMES, de la Direction Développement des Entreprises à la CCI, indique qu'Anjou Amorçage étudie environ 70 dossiers et que 1 à 4 sont soutenus.

Cyrille LAHEURTE souligne que tous les dossiers n'ont pas vocation à passer par Anjou Amorçage. L'une des missions du fonds consiste à orienter vers les autres outils et acteurs du financement. L'essentiel est que le projet puisse émerger. Toutefois, Anjou Amorçage a une capacité à élargir son champ d'intervention. Philippe BESNIER remercie les personnes qui ont contribué à la création de ce fonds.

Éric GROUD indique qu'à l'origine, l'objectif d'Anjou Amorçage était d'aider les entreprises qui sortaient Angers Technopole à trouver des financements. Cela concernait une typologie précise d'entreprises innovantes pour lesquelles les banques avaient du mal à trouver des financements. Les créateurs avaient veillé au fait que les représentants de la CCI et des entreprises soient majoritaires dans le dispositif. L'objectif était de soutenir le dynamisme et la vitalité du territoire. Ce soutien financier avait à chaque fois un effet de levier, grâce au sérieux avec lequel étaient étudiés les dossiers, qui crédibilisait le dossier à l'égard d'autres financeurs.

Un membre demande s'il existe d'autres critères que l'innovation.

Le président Matthieu BILLIARD confirme que l'innovation est un critère obligatoire pour candidater. Cela n'est pas suffisant pour être retenu. Il reconnaît que la question du périmètre d'intervention d'Anjou Amorçage pour les années à venir pourrait être posée aux actionnaires. Cyrille LAHEURTE rappelle qu'Anjou Amorçage est une société de capital-risque. Ce statut fiscal implique de répondre à des obligations légales, notamment sur les volumes d'engagement. Le président Matthieu BILLIARD indique que peu de CCI ont ce dispositif et que beaucoup de CCI l'envient.

Philippe BESNIER souligne l'intérêt de la coordination départementale. S'appuyant sur l'organisation d'une session pitch for money à Cholet, il estime que la coordination pourrait descendre d'un cran pour toucher plus d'entreprises, de manière plus uniforme sur le territoire.

Le président Matthieu BILLIARD indique que des échanges ont lieu sur la possibilité d'associer ce fonds à d'autres fonds, comme les fonds verts, portés par l'ADEME, pour mieux travailler ensemble.

Validation unanime de l'assemblée

2. INTERACCION SUR LE COMMERCE

Le président Matthieu BILLIARD donne la parole à Dominique GAZEAU pour introduire le sujet sur le commerce.

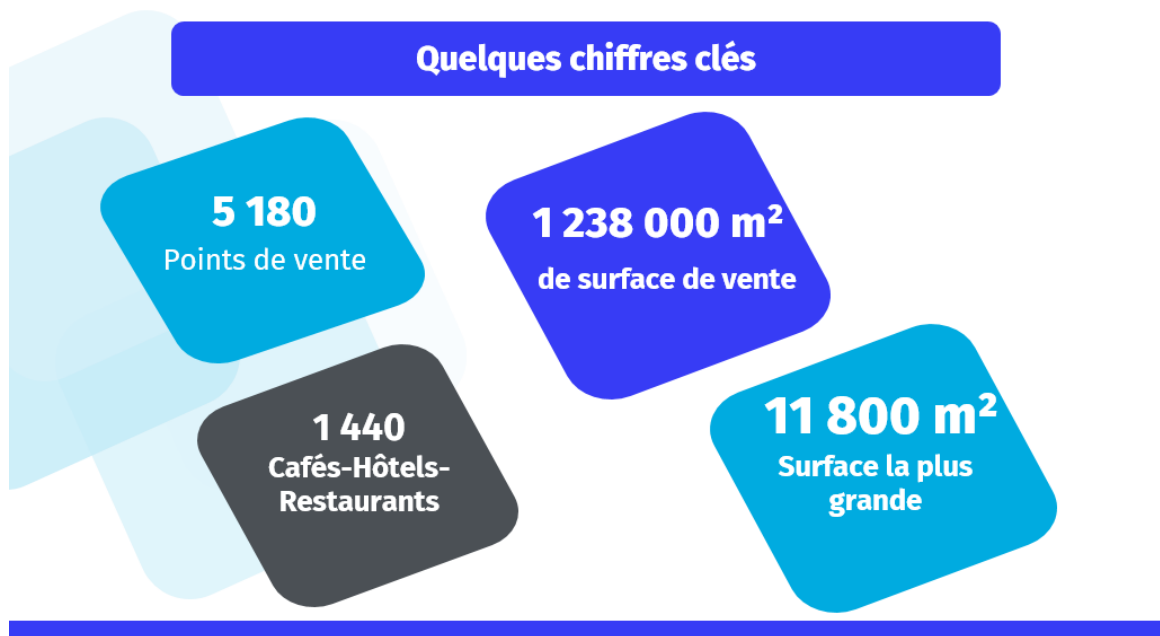
Dominique GAZEAU indique que le commerce fait partie du plan stratégique et qu'il est intéressant de montrer les actions de la CCI mises en œuvre ou en projet, notamment pour accompagner les professionnels dans les transitions nécessaires. Le commerce doit se réinventer, il est soumis à de nombreuses évolutions technologiques, réglementaires, sociétales. Il doit s'adapter en permanence pour rester dynamique et performant. Les consommateurs attendent de leurs commerçants qu'ils intègrent le développement durable dans leur proposition. Il est temps que chacun réponde aux enjeux environnementaux. La transition écologique est un enjeu majeur pour les commerces.

Bruno PELERIN présente les chiffres clés du commerce et l'évolution de l'offre commerciale dans le département depuis 10 ans (données issues de l'Observatoire départemental du commerce).

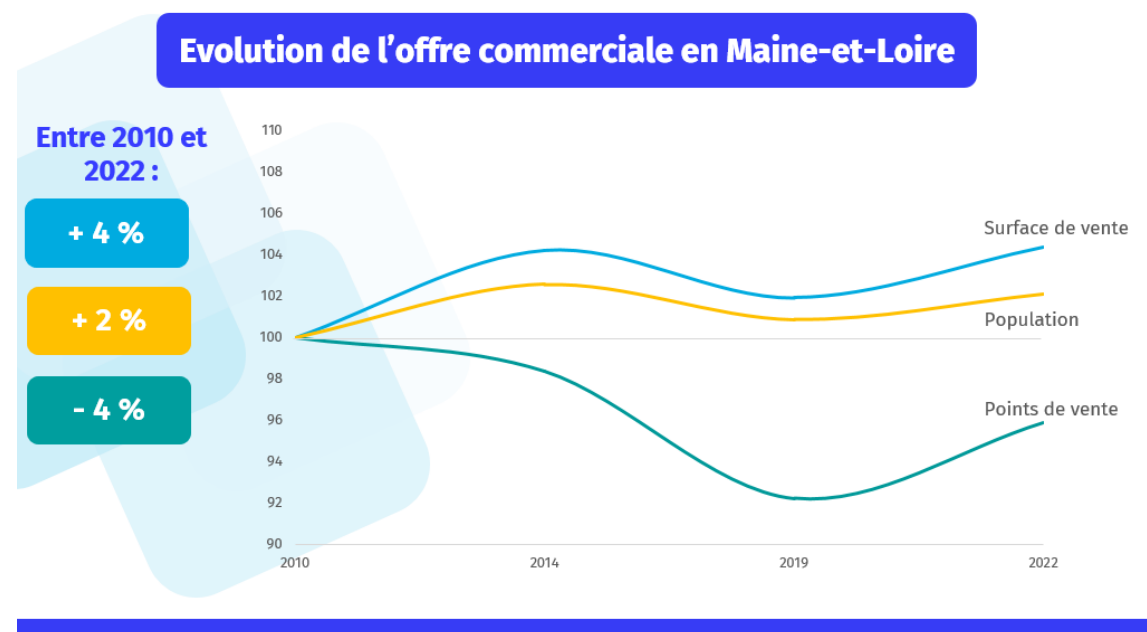
Le nombre d'établissements commerciaux diminue et les surfaces augmentent. 26% de communes n'ont plus de commerces. Elles sont essentiellement situées dans le nord et l'est du département.

Les communes situées en périphérie des villes centres, comme Beaucouzé avec Angers, ont vu leur surface de vente augmenter. À l'inverse, les villes centres comme Angers et Saumur ont perdu des commerces. Cette évolution ne s'observe pas à Cholet, qui possède plusieurs centres commerciaux.

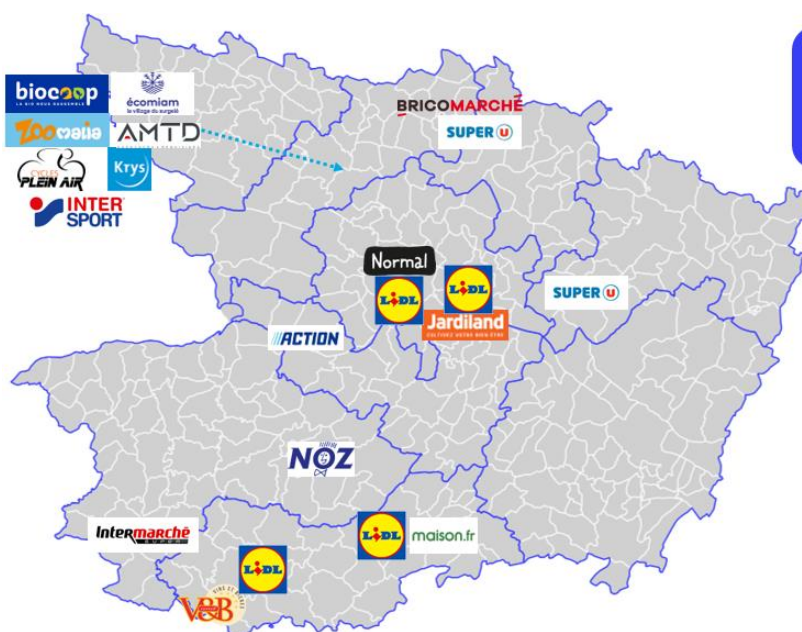
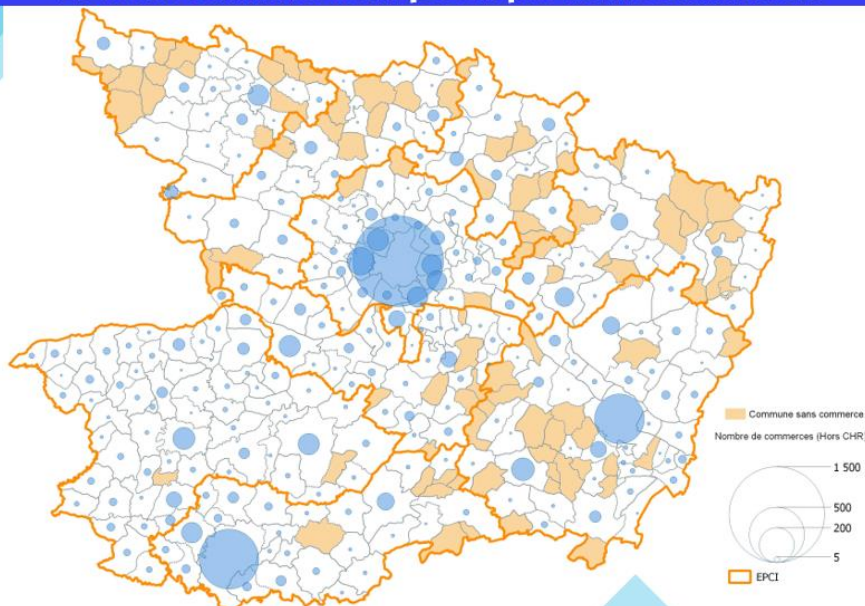
L'agglomération choletaise possède la plus forte densité commerciale, avec 2 345 m² de surface commerciale pour 1 000 habitants, bien supérieure à la densité commerciale moyenne en France. Concernant les commerces de proximité (moins de 300 m² de surface de vente), les secteurs qui augmentent le plus concernent les activités alimentaires spécialisées, comme les épicerie fines et supérettes, les commerces de soins de beauté et les commerces d'optique. Les boutiques de vêtements et la coiffure classique (les barbiers se portent bien) sont en régression.



La plus grande surface de vente est actuellement le magasin Brico dépôt.



26 % des communes ne disposent pas d'offre commerciale



Projets d'implantation et d'extension de grandes et moyennes surfaces à court terme soumis à autorisation CDAC

+24 000 m²

Pascal RANCHOUX indique que le développement de l'urbanisme commercial est en baisse : il y a deux ans, les projets d'implantation et d'extension de grandes et moyennes surfaces correspondaient à + 55 000 m², alors qu'aujourd'hui, les projets correspondent à + 24 000 m².

Sébastien VOYER note la disparition des petits commerces et l'augmentation des surfaces commerciales en périphérie des agglomérations. Il craint que la mise en place des zones à faibles émissions complique l'accès des clients aux centres-villes et favorise encore plus l'extension des zones commerciales en périphérie. Il craint qu'il ne soit trop tard pour inverser les tendances.

Pascal RANCHOUX évoque les dispositifs « Cœur de ville » et « Petites villes de demain » mis en place pour ralentir ce phénomène. Il indique que les centres-villes voient arriver des activités alimentaires. Sébastien VOYER indique que peu de commerçants ont profité du dispositif Cœur de ville à Saumur.

Éric GROUD demande si la diminution des commerces de centre-ville est liée au fait que l'offre n'est pas adaptée en termes de surface ou en termes de coûts.

Pascal RANCHOUX propose de répondre plus tard à cette question lors du point sur les loyers commerciaux.

Benoit CHOPLAIN indique qu'il souhaite également qu'on redonne de la force aux centres-villes. Son enseigne, Système U, se bat pour que le repos dominical soit respecté dans la grande distribution. La vente des produits alimentaires dans son magasin se porte bien. Ce n'est pas le cas de l'équipement de la personne. Une réflexion de fond doit être menée pour faire évoluer ce secteur.

Les membres sont invités à s'exprimer sur les tendances du commerce via l'application Kahoot.

Philippe COUGÉ présente les tendances :

- **la déconsommation et la sobriété** : l'habillement est particulièrement touché avec de nombreux dépôts de bilan. Ce marché a perdu 7% de sa valeur entre 2019 et 2022. Les soldes fonctionnent de moins en moins bien. La fréquentation en magasin a baissé de 17% depuis 2019.

- **Les achats « verts »** : le reconditionnement et le marché de l'occasion sont en plein essor. Cette tendance concerne tous les secteurs et tous les territoires, pas seulement les centres-villes. 65% des personnes déclarent acheter régulièrement des produits d'occasion, contre 35% il y a 5 ans. L'attractivité pour les produits d'occasion s'explique par le fait qu'ils associent écologie et prix plus bas que le neuf.

De plus en plus de commerces s'engagent dans des démarches zéro déchet et le recyclage et optent pour des emballages écologiques et réutilisables.

- **Le bio et la vente en vrac connaissent une baisse d'attractivité**, liée au prix.

- **Le discount avec ses prix très attractifs connaît une forte croissance.**

Aldi et Lidl ont gagné 10% de parts de marché dans l'alimentaire en 2022.

Deux tiers des Français déclarent fréquenter les solderies au moins une fois par an.

- **Le e-commerce et « phygital » se développent.**

14 % du commerce de détail se fait sur internet.

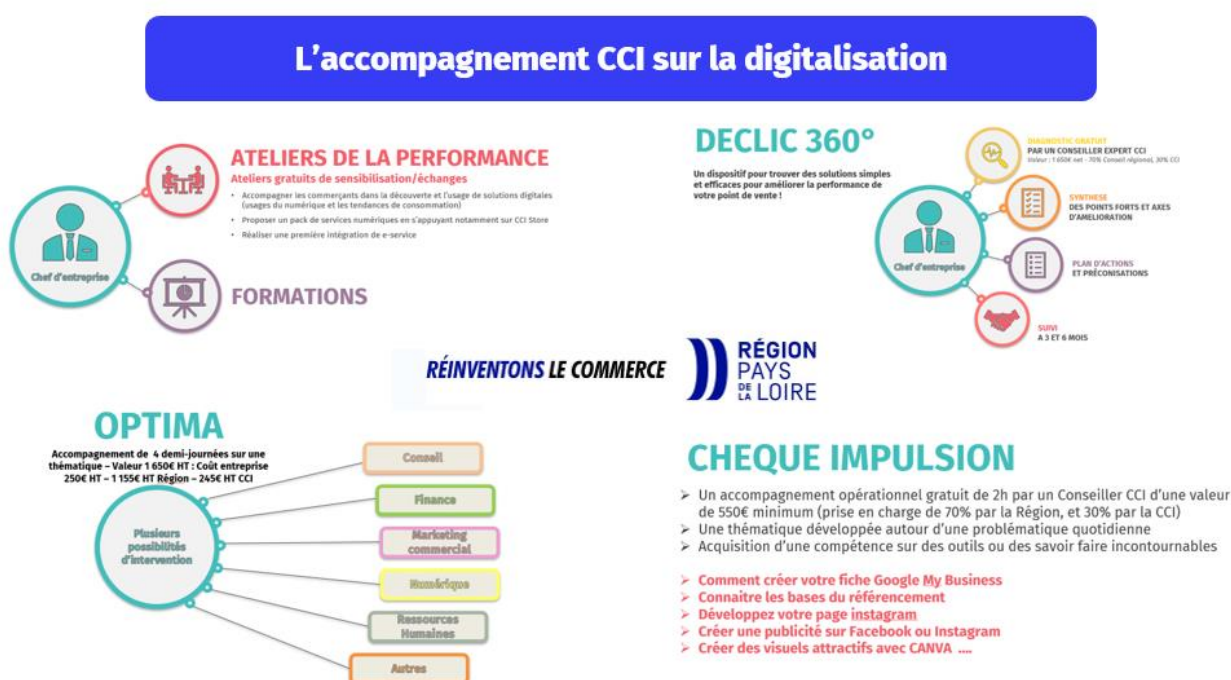
22 millions de Français effectuent leurs achats avec leur mobile.

Près de 42 millions de Français achètent sur Internet.

On peut désormais tout acheter sur Internet, y compris des voitures.

Dominique GAZEAU indique que les sites de vente en ligne deviennent de plus en plus rentables : 63% d'entre eux sont rentables et 12% à l'équilibre.

Bruno PELERIN indique que pour accompagner les commerçants sur le numérique, un programme régional a été conçu avec la Région : Réinventons le commerce.



François LELIÈVRE, indique que, dans le cadre de la commission « optimisation des usages du numérique », il a été décidé de travailler sur trois sujets liés au commerce :

- Élargir la marketplace Angers Shopping à l'ensemble du département,
- Étendre l'utilisation des chèques cadeaux numériques à l'échelle départementale,
- Créer un club e-commerce

Dominique GAZEAU indique que la plateforme numérique Angers Shopping a été créée au début de la crise sanitaire, avec la société Whishibam.

Elle regroupe essentiellement des commerces qui possèdent un point de vente à Angers et dans l'agglomération.

L'objectif est de l'étendre à l'ensemble du département, en lui trouvant un nouveau nom, avec les outils techniques de la société Whishibam, qui assurera également l'accompagnement des commerçants, et avec l'appui des collectivités pour la promotion de la plateforme auprès des commerçants.

Dominique GAZEAU souligne enfin la nécessaire implication des commerçants, notamment en termes de communication, pour la réussite de la plateforme.

Dominique GAZEAU indique que l'objectif du club e-commerce est de fédérer l'ensemble des acteurs du e-commerce sur le modèle du club Anjou immobilier pour favoriser le partage d'expériences et mutualiser des actions.

Dominique GAZEAU indique que les concept-stores, qui associent plusieurs activités, prennent de plus en plus d'ampleur. Il cite les « Les toques de papa » dans la petite commune du Bourg d'Iré, une épicerie qui propose des cours de cuisine. À Angers, une petite jardinerie de centre-ville, à l'image de l'émission de France Télévision « Silence ça pousse » va voir le jour. France Télévision a fait part de ce projet lors du Salon du végétal. Ce concept-store s'installera dans le local des Vitrites d'Angers, qui déménageront non loin de là, rue Plantagenêt. Le local des Vitrites d'Angers sera loué par la CCI à l'émission « Silence ça pousse », pendant 18 mois, le temps de tester le concept, puis il servira à tester d'autres concepts de magasin.

Le président Matthieu BILLIARD indique que ce projet a été bien accepté par les adhérents des Vitrites d'Angers. Dominique GAZEAU indique que ce concept-store, porté par France télévision, devrait drainer de nouveaux visiteurs dans le centre-ville. Éric GROUD évoque la fermeture d'une jardinerie, rue Toussaint, il y a peu de temps.

Bruno PELERIN et Annabelle MICHEL présentent les enjeux du commerce.

- Concernant **la transmission**, la CCI souhaite faire travailler ensemble les différents acteurs, privés et publics, pour faciliter la transmission et la reprise.

Elle s'appuie pour cela sur les Maisons de la Création et de la Transmission.

Elle a prévu également de créer et d'animer deux clubs (l'un pour les relations B to C et un autre pour les PME). Le président Matthieu BILLIARD indique que, dans les territoires ruraux, souvent délaissés par les acteurs de la transmission, la CCI a un rôle d'accompagnateur à jouer.

- Concernant **la sobriété énergétique**, CCI France a lancé une campagne de communication nationale.

Energies : sobriété



Annabelle MICHEL indique que les commerces sont concernés par le décret tertiaire (bâtiments commerciaux de plus de 1000 m² et les boutiques situées dans les galeries marchandes, dont la surface dépasse 1 000 m²). Ils devront réduire de manière significative leur consommation énergétique : de 40% d'ici à 2030 et de 60% d'ici à 2050. Ce qui impliquera des investissements importants en termes d'équipement et la sensibilisation des salariés. Des ombrières photovoltaïques devront être créées pour les surfaces de stationnement de plus de 1 500 m², à partir du 1^{er} juillet 2026 ou juillet 2028 selon les modalités de gestion de ces espaces.

- La vacance commerciale diminue

Après 10 ans de forte augmentation de la vacance commerciale, une baisse est constatée en particulier dans les petites villes et villes moyennes. C'est le cas à Angers, Cholet et Saumur.

De nombreux locaux commerciaux ont été transformés en logements.

Il y a une forte rotation d'enseignes. En moyenne, un local sur dix change d'occupant chaque année.

Les centres-villes sont davantage tournés vers des activités récréatives (restaurants, bars) et les services aux particuliers. Les commerces de détail diminuent.

Les zones commerciales de périphérie sont plus touchées par la vacance que les centres-villes. Un plan national a été lancé pour revitaliser ces zones et les faire évoluer vers une vocation résidentielle.

- **Les coûts des locaux commerciaux explosent** avec l'augmentation des loyers et le retour des droits au bail.

L'alliance du commerce et la fédération de la franchise ont demandé aux bailleurs de plafonner l'augmentation des loyers commerciaux à 3,5% en 2023. Elle atteint 5,3% actuellement.

- Le défi de la décarbonation implique de revoir l'organisation de la logistique.

En favorisant la mutualisation du stockage et de la gestion des flux, en identifiant des réserves immobilières et foncières de proximité dans les centres-villes et centres-bourgs, en acquérant de nouvelles flottes de véhicules, en développant les modes de transport doux, comme les triporteurs, et en proposant de nouveaux services aux clients (conciergerie, espace multiservices...).

L'agglomération angevine a décidé de s'engager dans la démarche [Interlud](#) (innovation territoriale et logistique urbaine durable), soutenue par l'État et l'ADEME. Ce programme s'étendra sur trois ans et abordera toute une série de sujets liés à la logistique urbaine.

La CCI a été sollicitée pour participer à ce programme. Une rencontre technique est prévue le 15 février. Annabelle MICHEL souligne la nécessité de travailler en commun aussi sur la mise en place d'une zone à faibles émissions mobilité à Angers (ZFE-M). C'est une obligation pour les agglomérations de plus de 150 000 habitants. Dans la région Pays de la Loire, les villes concernées sont : Saint-Nazaire,

Nantes, Angers et Le Mans. Cela devrait bousculer les modèles d'organisation des entreprises, l'approvisionnement des commerces et l'organisation du stationnement. La CCI44 s'est proposée pour recueillir les remarques des entreprises impactées et les remonter aux collectivités au niveau régional.

- Évolution de l'urbanisme commercial

Dans la perspective de l'élaboration de nouveaux documents d'urbanisme commercial, les groupes commerces et aménagement de la commission proximité et connexion à l'écosystème de la CCI estiment qu'il est important de rappeler à la collectivité que le commerce est avant tout une activité économique et pas en premier lieu une activité qui participe à l'animation urbaine. Derrière une vitrine, il y a un modèle économique à rentabiliser. Ces groupes suggèrent aussi d'alerter sur les perspectives conjoncturelles et les règlements trop restrictifs, estimant qu'il est préférable de réguler plutôt qu'interdire strictement, à l'image des panneaux numériques derrière les vitrines.

Patrice POLLONO demande si tous les commerces de Cholet vivent bien étant donné le ratio de m2 par habitant. Dominique GAZEAU indique que le centre-ville est déserté au profit des zones commerciales en périphérie. Une personne de l'assemblée indique que la fréquentation dans l'hypercentre (Arcades) reste bonne.

Sébastien VOYER évoque les directives données par les marques aux commerces franchisés par rapport aux superficies de vente, qui les contraignent à déménager en périphérie.

Dominique GAZEAU confirme la difficulté de trouver des locaux en centre-ville dimensionnés à la demande des grandes franchises, qui ont des cahiers des charges très précis.

Anne-Françoise BENOIT demande si la CCI a des informations sur le projet immobilier qui doit voir le jour à la place de la Poste dans le centre-ville d'Angers. Dominique GAZEAU répond qu'il n'y a rien de décidé pour l'instant concernant l'aménagement du rez-de-chaussée, qui doit accueillir des commerces.

Sébastien VOYER demande s'il ne faudrait pas avoir un point de vigilance sur les projets de transformation des zones commerciales en périphérie en zones résidentielles. La ZAN pourrait conduire à un manque de locaux pour les artisans.

Annabelle MICHEL indique qu'il s'agirait de zones mixtes avec des bâtiments accueillant des commerces au rez-de-chaussée et des logements dans les étages. L'objectif est d'empêcher l'extension des zones commerciales et de préserver le foncier pour les activités industrielles et artisanales, en densifiant les zones existantes.

Le président Matthieu BILLIARD indique que la zone industrielle où était l'ancienne usine Thomson à Angers va devenir une zone d'habitation.

Dominique GAZEAU remercie l'ensemble des personnes qui ont préparé la présentation du dossier commerce pour cette assemblée générale.

3. ACTIVITÉS CCI

3.1 Cautionnement de la CCI pour le nouveau local des Vitrines d'Angers

Le président Matthieu BILLIARD indique que le propriétaire du nouveau local, situé 67 rue Plantagenêt, qu'occupera l'association des Vitrines d'Angers, demande un cautionnement de la CCI correspondant à deux ans de loyers.

Nicolas BABICKI précise que la caution s'élève à 61 000 €. Il indique que la commission finances a émis un avis favorable pour ce cautionnement sur deux ans. Une personne s'étonne du montant élevé de la caution.

Cyrille LAHEURTE indique que le propriétaire voulait au départ une caution sur la totalité du bail. Philippe COUGÉ indique qu'à Angers, il est courant que les propriétaires demandent des cautions sur un ou deux ans. Cyrille LAHEURTE précise que le loyer payé par les Vitrines d'Angers, place Sainte-Croix, était de 15 000 €. Ce local sera loué 40 000 € à Silence ça pousse. Un prix qui correspond au prix du marché pour une activité commerciale.

Le président Matthieu BILLIARD indique que cette recette supplémentaire sera fléchée vers des actions de soutien aux commerces.

3.2. Focus sur la Nuit de l'orientation.

Catherine DAGORN présente le programme de la Nuit de l'orientation, qui aura lieu ce vendredi 27 janvier, de 17h à 22h dans les locaux du centre Pierre-Cointreau et ceux de la Fab Académie du Pôle formation de l'UIMM. Elle souligne l'implication des collaborateurs, des apprentis et des élus. 56 collaborateurs sont mobilisés pour l'accueil et la logistique de l'événement tous services confondus. 64 apprenti.es de la CCI49 sont mobilisés pour l'accueil des professionnels et des familles et pour le service de restauration/bars soft de la soirée. Leur participation valorise l'excellence de la CCI dans le domaine de l'apprentissage. De nombreux élus participeront également aux rencontres avec les professionnels. 162 professionnels seront mobilisés sur le speed dating des métiers, couvrant les 18 secteurs d'activité de CCI Formation.

Le président Matthieu BILLIARD remercie toutes les équipes qui ont travaillé à la préparation de cette nouvelle édition de la Nuit de l'Orientation qui s'annonce très belle.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
27/01/2023
WIFI GRATUIT
RÉSEAU : NUIT2023
MOT DE PASSE : NDLO2023

00:38:47:12

10^È ÉDITION

LA NUIT DE L'ORIENTATION
... POUR S'ORIENTER SANS STRESS

PASSEPORT

17h-22h
Centre Pierre Cointreau
Angers

LAISSEZ-VOUS GUIDER
POUR VOUS ORIENTER DANS LA NUIT !

Des animations tout au long de la nuit...

- **DJ**
Une ambiance musicale et rythmée par la distribution de cadeaux. Remplissez un coupon de participation pour tenter votre chance !
- **Bornes photos**
Avec vos amis ou votre famille, pour capturer un souvenir de cette nuit !
- **Bars softs**
Profitez d'une collation pour vous rafraîchir les idées.

Catherine DAGORN annonce les prochaines dates des portes ouvertes du centre de formation de la CCI. Elles auront lieu le dimanche 5 février et le samedi 13 mai dans les trois sites d'apprentissage.

3.3. Agenda économique et événementiel

Le président Matthieu BILLIARD présente les prochains événements du début d'année.

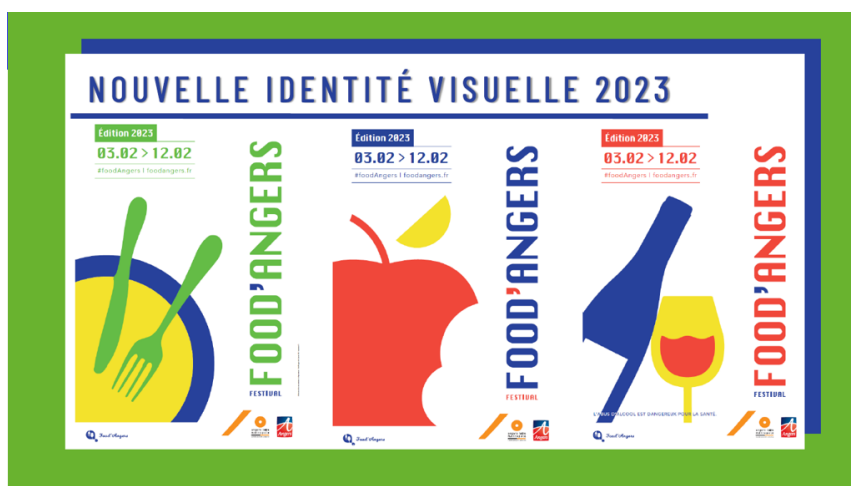
- Lundi 30 janvier à EURESPACE, de 8h15-12h, un temps fort énergie avec la Région Pays de la Loire.
- Jeudi 9 février dans les locaux du siège de la CCI, boulevard du Roi René à Angers, de 18h à 20h, présentation du contexte économique en Pays de la Loire avec la Banque de France et la Direction départementale des finances publiques.
- Jeudi 16 mars, dans les locaux du Centre Pierre-Cointreau à Angers, une rencontre sur la prévention, un levier caché de la performance.
- Lundi 27 mars, inauguration des nouveaux locaux de l'agence MCTE de Cholet Mauges, au sein EURESPACE.

3.4. Présentation du festival Food Angers du 3 au 12 février 2023

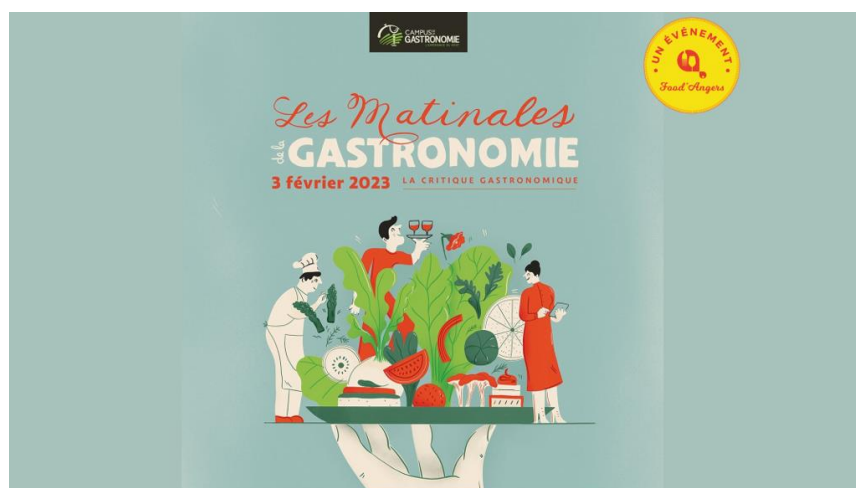
Magalie ROUILLER, de Destination Angers, rappelle les objectifs du festival Food Angers : promouvoir le territoire, mettre en lumière les producteurs, les artisans et commerçants, et s'engager dans une cuisine durable, qui reste gourmande, en application du projet alimentaire territorial. Cet événement associe tous les acteurs de la scène alimentaire angevine : artisans, institutionnels, organismes de formation, commerçants, producteurs, associations, professionnels du tourisme, salons, restaurateurs, tiers-lieux, etc.

Magalie ROUILLER présente la nouvelle identité visuelle du festival, qui se décline en trois visuels (partage autour du repas et de la cuisine, les produits et les vins).

85 animations seront proposées sur les dix jours du festival, par 110 partenaires.



Magalie ROUILLER donne la parole à Sylvain DOURNEAU pour présenter les Matinales de la Gastronomie, qui auront lieu le 3 février à la CCI. Un événement organisé par le Campus de la Gastronomie.



Sylvain DOURNEAU rappelle ce qu'est le Campus de la Gastronomie : une association de trois membres fondateurs : l'École supérieure des agricultures (ESA), la CCI de Maine-et-Loire et l'Université d'Angers, puis il présente le programme de l'événement : une matinée de découvertes, d'échanges et de rencontres, rythmée par des conférences et tables rondes pour explorer la critique gastronomique.

Sylvain DOURNEAU ajoute que dans le cadre du festival Food Angers, le restaurant éphémère, regroupant des apprentis de CCI Formation et des étudiants de l'ESA et de l'ESTHUA, sera renouvelé au sein du Salon des vins du Val de Loire les 6 et 7 février.

Le président Matthieu BILLIARD donne la parole à Michel DERRAC.

Michel DERRAC, directeur départemental des Finances publiques (DDFIP), remercie la CCI pour son travail remarquable et renouvelle ses vœux à l'intention de tous les participants à cette assemblée générale.

Il indique que la recette de TVA en 2022 pour le département s'élève à 45 milliards d'euros, soit presque +10% par rapport à 2021 (41,2 milliards) et que les investissements ont augmenté de 50% en trois ans, ce qui montre la belle dynamique économique du département. Il indique que le réseau des finances publiques s'est beaucoup transformé en quatre ans. Il est passé de 21 trésoreries à 8 : 5 services de gestion comptable et 3 trésoreries à Angers. Il n'y a plus que 3 SIP (services impôts pour les particuliers) au lieu de 6, 3 SIE (services impôts pour les entreprises) au lieu de 6 et 1 SPF (service publicité foncière) au lieu de 7.

Dans le même temps, 23 accueils de proximité, sous la forme de permanence hebdomadaire dans les locaux de France service, et 9 points d'accueil permanents ont été ouverts sur le territoire.

Michel DERRAC indique que les élus sont très satisfaits de cette nouvelle organisation sur le territoire. Il souligne la productivité qui existe dans l'administration. La DGFIP regroupe moins de 100 000 agents contre 140 000 en 2000, avant la fusion de la DGI et la DGCP et les diverses restructurations.

En sept ans, la DDFIP a perdu 130 agents dans le département.

Il rappelle la présence de l'État lors de la crise sanitaire (dispositif d'activité partielle, PGE, etc.).

Il souligne que l'action publique a un coût. Cela fera bientôt 50 ans que les comptes publics sont en déficit. Cela représente une dette énorme. Chaque année, La France vit à crédit et doit emprunter. Il faut l'avoir en tête. C'est pourquoi il estime qu'il faut progressivement réfléchir à organiser différemment et réduire la dépense publique, pour réduire le déficit.

Il évoque l'arrivée de la facturation électronique, votée par une loi de finances rectificative en août 2022. Un big bang, à l'image de la mise en place du prélèvement à la source. Cette réforme vise à renforcer la compétitivité des entreprises, faciliter les déclarations de TVA et lutter contre la fraude fiscale. Les grosses entreprises devront y passer à partir du 1^{er} juillet 2024, les EPI à partir du 1^{er} juillet 2025 et les PME et TPE à partir du 1^{er} juillet 2026. Cela impliquera de mener avec les CCI une grosse opération de communication. Il en remercie par avance la CCI de Maine-et-Loire.

**La prochaine assemblée générale
aura lieu le Jeudi 30 mars à 17h**

Fin de la réunion à 13 heures.

Matthieu BILLIARD Président	François LELIEVRE Secrétaire